

DÉP. TEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST.U./87.77

Objet

Z.A.E.C.
ALIENATION DE TERRAIN AU
PROFIT DE M. BERGERAT
Olivier

DATE DE CONVOCATION

17 AOÛT 1987

DATE D'AFFICHAGE

17 AOÛT 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

17 SEP. 1987
2-2-1987

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT SEPT

le VINGT QUATRE AOÛT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. J. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOTT - Mme BUCHET, Adjoint
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes
DE GAYE - FONTAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. DAUZIDOU
MARCONI par M. REVOLAT
GEOFFROY par M. CANDAU
Mme LAFAYE par Mme BUCHET
Mme GENAC par Me TAP

ABSENTS : Mmes DEVIGNE - GAUDIN - Jean - M. COUNIL

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans
le cadre de la Z.A.E.C.

M. BERGERAT Olivier, représentant la Société Diffusion Mode,
53 av. des Congrès à ROYAN - 17200, agissant en son nom ou pour
le compte d'une Société à créer ultérieurement, vient de manifester
son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une
parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieu dit derrière
le Pont pour une superficie de 1.800m², pour ses seules activités
commerciales à l'exclusion de toutes autres.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'inté-
ressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 14.08.87, le
prix de cession fixé à 52F. H.T. le mètre carré.

M. Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pro-
noncer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux condi-
tions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu les plans des lieux et parcellaire
Vu la promesse d'achat souscrite par M. BERGERAT Olivier le
14.08.87,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implanta-
tion de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par
délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'alié-
nation au profit de M. BERGERAT Olivier, représentant la Société
Création Diffusion Mode, 53 av. des Congrès à ROYAN, agissant en
son nom ou pour le compte d'une Société à créer ultérieurement,
d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.800m² (sous réserve
du bornage) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont",
moyennant le prix unitaire de cinquante deux francs H.T. Le mètre
carré (52F.H.T) soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT
TREIZE MILLE SIX CENTS FRANCS (93.600F), sous réserve du bornage,
qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à
intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de
Me MASSE, Notaire à ROYAN, Bd de Cordouan.

- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue
par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1987 chapitre 908, article
2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre MM. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME
Pr Le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
Y. TAP.



17.209.1027

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, M. BERGERAT Olivier, représentant la Société Création Diffusion Mode, 53 Ave des Congrès à Royan agissant en mon nom ou pour le compte d'une société à créer.

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

CI 465p

pour une surface de : 1.800m² environ sous réserve du bornage.

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de : 93.600 F.

Quatre Vingt Treize Mille Six Cent Francs
décomposé ainsi qu'il suit : 52 X 1.800 (sous réserve du bornage)

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de TROIS (3) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, et sauf retard imputable à la Ville, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BTO1}{BTO_0} \text{ dans laquelle :}$$

- P..... Prix révisé
- P₀.... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BTO₀. Dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BTO₁.. Dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la promesse devient caduque si l'acte de vente n'est pas intervenu dans un délai de SIX (6) mois à compter de la transmission du dossier au Notaire.

Royan Le, 14 Aout 1987 .

Lu et approuvé pour le somme de quatre vingt treize mille et six cent Francs - *Bergerat*
(sous réserve du bornage)

la mention "Lu et approuvé pour la somme de...F. (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



Pour le Maire
Le Premier Adjoint
Y. TAP



ETAT PARCELLAIRE

17 ACP 1987

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	465p	Derrière le Pont	1.800m ²	VILLE DE ROYAN

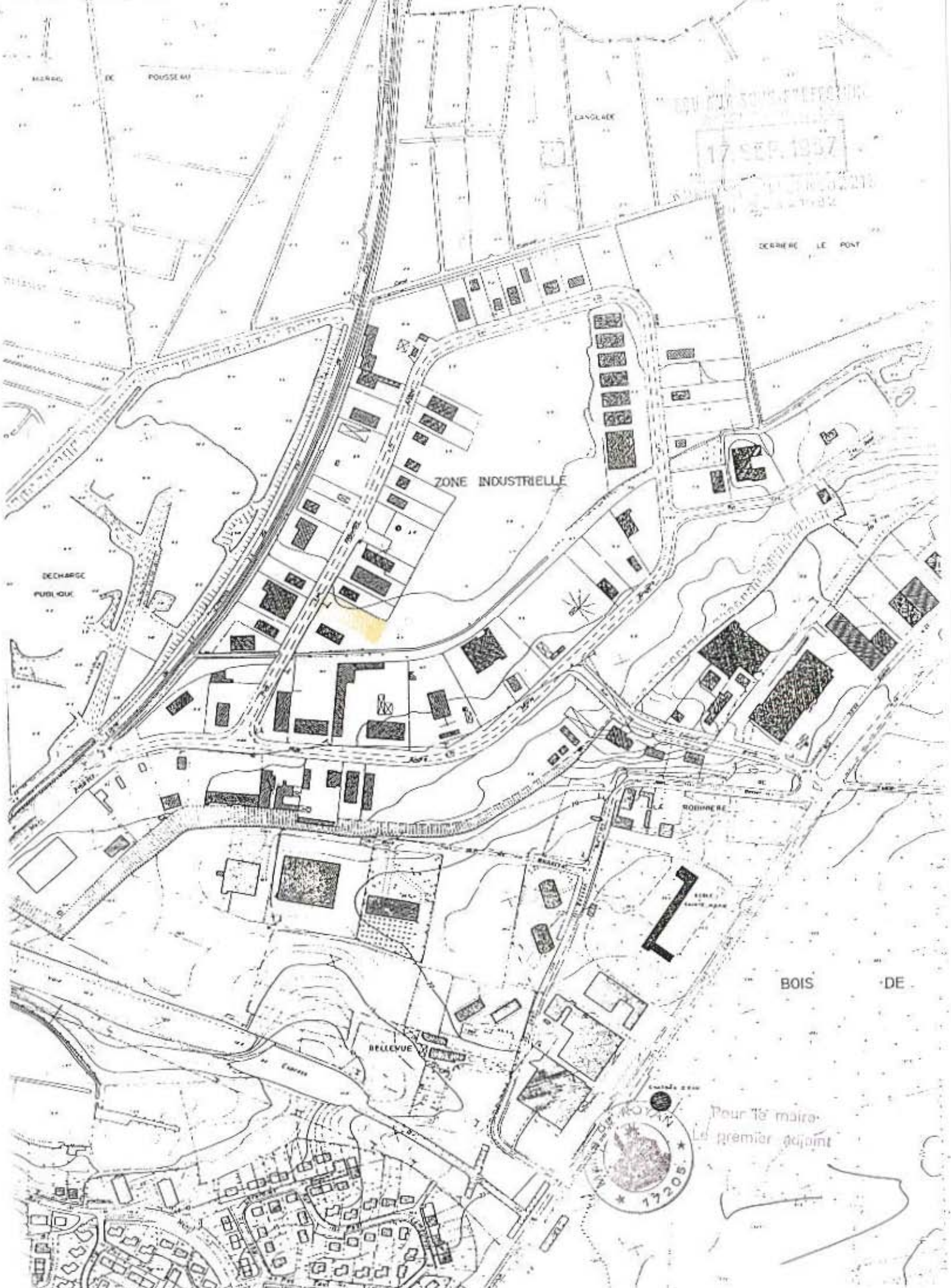
24 AOUT 1987



Pour le Maire
Le Premier Adjoint
Y. TRP



PLAN DE SITUATION 1/5000



CONTRAT DE MISE EN LOCATION
17 SEP. 1957
N° 1000000000
1957

ZONE INDUSTRIELLE

DECHARGE
PUBLIQUE

DEARRIERE LE PONT

BOISIERE

BOIS DE

BELLEVUE



Pour le maire
Le premier adjoint

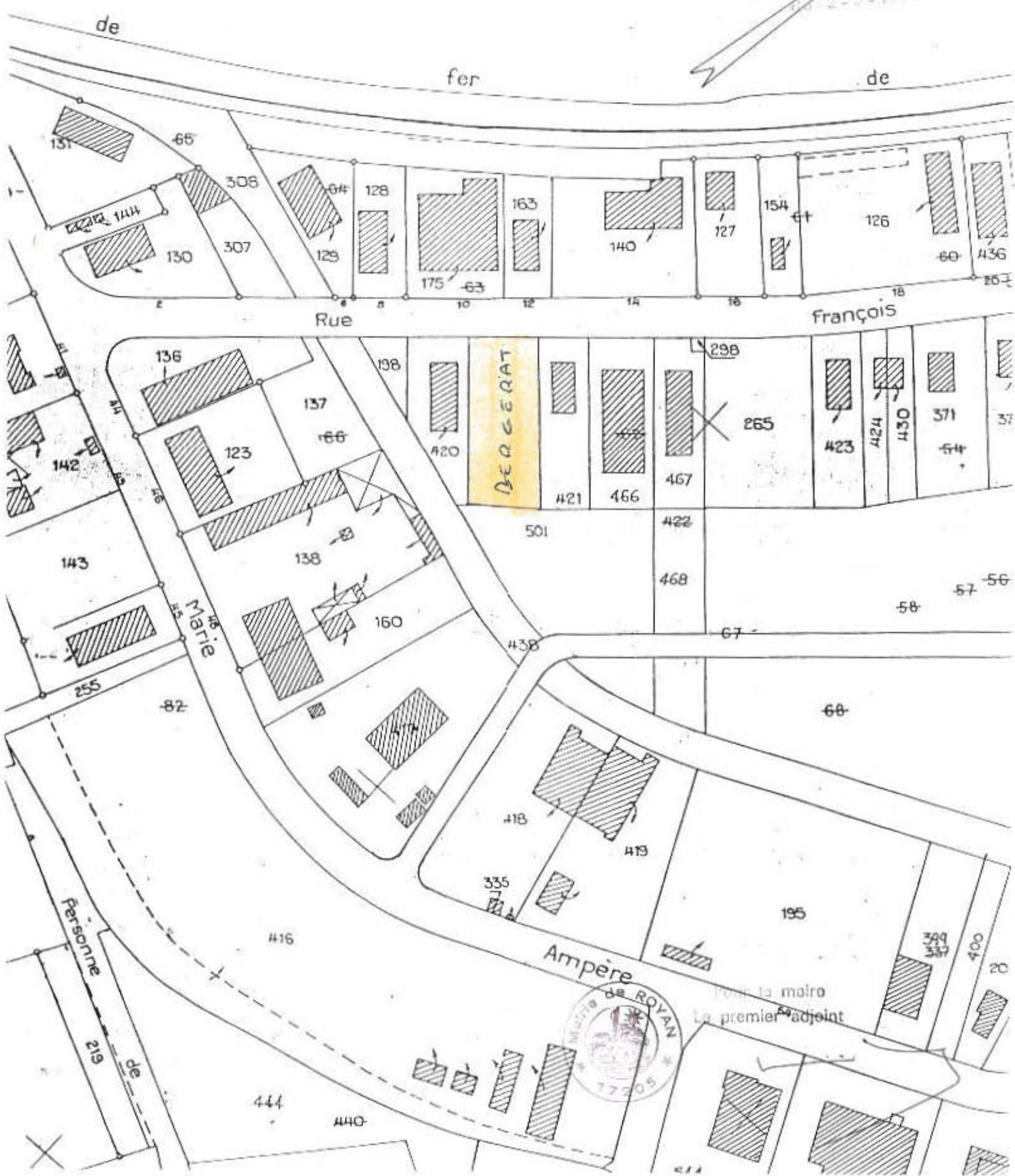
339 800

SECTION

CH

17.000.000

NORD



Le premier adjoint